

# Départementalis'Action

Lettre d'information sur l'affectation nationale au département

Mai 2020 – N°4

## PAGE 1

- EDITORIAL
- UNE DOCUMENTATION RICHE ET VARIEE EN LIGNE POUR VOUS ACCOMPAGNER

## PAGE 2

- ALOA : L'APPLICATION DE SAISIE DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION LOCALE

## PAGE 3

- LE CLASSEMENT DES DEMANDES DE MUTATION LOCALE

## PAGE 4

- LA DEPARTEMENTALISATION EN 7 QUESTIONS

## PAGE 5-9

- FICHES PRATIQUES

## EDITORIAL

L'affectation nationale au département est généralisée en 2020.

Les nouvelles règles, arrêtées avec vos représentants du personnel, s'appliqueront dans toutes les directions pour la réalisation des prochains mouvements locaux.

Dans ce contexte, vous saisissez votre demande de mutation locale dans l'application ALOA (Affectation LOcale des Agents). Vous pourrez demander à bénéficier de priorités, joindre vos pièces justificatives et sélectionner les services que vous souhaitez rejoindre.

Cette édition de la lettre Départementalis'Action vous présente la documentation à votre disposition pour bien vous accompagner dans votre démarche de mobilité.

Elle vous rappelle également les modalités de classement et vous présente l'application ALOA.

N'hésitez pas à consulter sur Ulysse l'espace "Les Agents / Statuts et carrières" qui est enrichi régulièrement de nouveaux supports de communication.

Bonne lecture.

François Tanguy

## UNE DOCUMENTATION RICHE ET VARIEE EN LIGNE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Comment saisir ma demande de mutation locale dans l'application ALOA ?



Le mouvement local de mutation dans les directions territoriales, DIRCOFI et directions nationales et spécialisées

Guide Agent

## Départementalis'Action

Lettre d'information sur l'affectation nationale au département

Décembre 2019 – N°3

### PAGE 1

- EDITORIAL
- OU VOUS INFORMER SUR ULYSSE ?

PAGE 2  
- APRES UNE PREFIGURATION REUSSIE, LA GENERALISATION !

PAGE 3  
- DANS LES DIRECTIONS, UN MOUVEMENT DES AGENTS INTERNES AVANT CELUI DES NOUVEAUX ARRIVANTS

- LA PRISE EN COMPTE DE PRIORITES DANS LE MOUVEMENT LOCAL

PAGE 4  
- L'ANCIENNETE ADMINISTRATIVE, UN CRITERE ESSENTIEL DU CLASSEMENT

- L'AFFECTATION « A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR » (ALD) : UNE EXCEPTION

PAGE 5  
- VRAI / FAUX

PAGES 6-9  
- FICHES PRATIQUES

### EDITORIAL

Après une préfiguration dans 14 directions, l'affectation nationale au département sera généralisée au 1<sup>er</sup> septembre 2020 à l'ensemble des directions.

La lettre Départementalis'Action dont vous découvrez le nouveau numéro a vocation à vous présenter sous forme synthétique le résultat de la préfiguration et les principales règles discutées avec vos représentants du personnel dans le cadre de groupes de travail.

L'affectation nationale au département constitue une évolution importante des modalités de mutation à la DGFIP.

Dans le cadre du mouvement national, vous serez désormais mutés dans une direction. Les résidences d'affectation nationale et les missions-structures sont supprimées. Le directeur local vous affectera sur un service précis dans le cadre de nouvelles règles, fondées notamment sur l'ancienneté administrative et l'application de priorités.

Cette réforme permettra de mieux prendre en compte vos souhaits ainsi que les besoins de chaque service, pour une meilleure répartition des ressources humaines, en positionnant la prise de décision au plus près du terrain et de la connaissance des agents.

Ce sont d'ailleurs deux des principaux constats du bilan de la préfiguration : le respect du cadrage national combiné à une prise en compte des intérêts de l'agent.

Bonne lecture.

François Tanguy  
Chef de service Ressources Humaines

### OU VOUS INFORMER SUR ULYSSE ?

Un espace dédié à l'affectation nationale au département est accessible à partir de la page « Les AGENTS / Statuts et Carrières » (<http://ulysses.dgfip.minterstatuts-et-carrieres>).

Vous y trouverez l'information nécessaire pour mieux appréhender les nouvelles règles de mutation locale : foire aux questions thématique, vidéos, guide agent sur les règles, guide utilisateur et tutoriel ALOA.

Une actualisation régulière des informations sera réalisée en complément des éléments communiqués par votre direction locale.



Vous souhaitez avoir des informations sur la réalisation des mouvements locaux dans le cadre de l'affectation nationale au département ? Une documentation riche et variée est disponible sur l'intranet Ulysse sur l'espace « Les agents / Statuts et carrières ».

Vous y trouverez notamment le guide agent sur le mouvement local, un tutoriel et un diaporama de présentation de l'application ALOA, les numéros de la lettre Départementalis'Action et une foire aux questions.

Vous pouvez également solliciter votre service RH pour plus de renseignements.

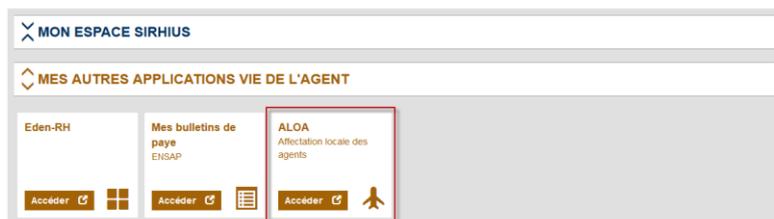
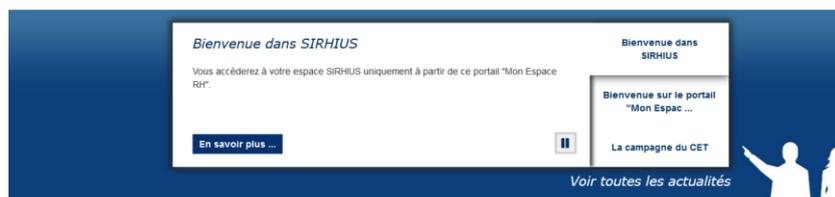
## ALOA : L'APPLICATION DE SAISIE DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION LOCALE

Créée pour accompagner la mise en place de l'affectation nationale au département, l'application ALOA vous permet de saisir votre demande de mutation locale. C'est une application intuitive et facile à utiliser.



Accessible à partir de votre espace RH, l'application ALOA est interfacée avec SIRHIUS.

Cette interface permet de récupérer automatiquement vos informations personnelles et vos données de carrière afin d'éviter des saisies inutiles et de fiabiliser les éléments relatifs à votre ancienneté administrative, nécessaires à l'établissement du classement.



Dans le cadre de votre demande de mutation locale, vous saisissez dans l'ordre de vos préférences les services de votre direction sur lesquels vous souhaitez être affecté. Vous pourrez solliciter les priorités prévues par les nouvelles règles : priorités pour handicap, pour réorganisation ou suppression d'emploi, pour rapprochement familial.



Navigation: Espace agent > Consulter ma demande > Priorités

Données personnelles | Saisir les priorités | Pièces jointes | Saisir les vœux

Étes-vous bénéficiaire d'une priorité pour handicap? :  Oui  Non

Étes-vous bénéficiaire d'une priorité pour réorganisation ou suppression d'emploi? :  Oui  Non

Étes-vous bénéficiaire d'une priorité pour rapprochement familial? :  Oui  Non

Enregistrer mes priorités

Vous pourrez charger dans l'application des pièces jointes au format PDF, afin notamment de justifier les priorités que vous aurez demandées.

Pour faciliter votre saisie, des codes couleurs associés aux vœux pour lesquels vous demandez à bénéficier d'une priorité s'afficheront.

SAINT-PONS-DE-THOMIERES	Trésorerie-SPL/Paierie	Trésorerie Secteur Local de SAINT-PONS-DE-THOMIERES	Non	Priorité pour rapprochement familial
SETE	Service des Impôts des Entreprises	Service des Impôts des Entreprises de SETE	Non	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>

Après transfert de votre demande au service RH, vous pourrez éditer votre demande de mutation au format pdf. Ultérieurement, vous pourrez consulter votre demande dans ALOA afin de visualiser l'analyse de votre service RH (refus de priorité par exemple).

## LE CLASSEMENT DES DEMANDES DE MUTATION LOCALE

Deux mouvements locaux seront organisés pour chaque catégorie de titulaires (A inspecteurs, B et C) : celui des agents déjà en fonction dans la direction, puis celui des agents arrivant dans la direction.

Les agents bénéficiant d'une priorité pour handicap obtiendront une mutation sur un service de leur commune de priorité même en l'absence d'emploi vacant.

### ☒ Le classement des vœux sur un service (hors emploi au choix) s'établira ensuite ainsi :

- Pour le mouvement des agents déjà dans la direction

<b>AGENTS DEJA DANS LA DIRECTION</b>	Agent de la direction bénéficiant d'une priorité pour réorganisation ou pour suppression d'emploi
	Agent de la direction bénéficiant d'une priorité pour rapprochement
	Agent de la direction sans priorité

- Pour le mouvement des agents nouvellement mutés dans la direction

<b>AGENTS ENTRANTS</b>	Agent entrant bénéficiant d'une priorité pour rapprochement
	Agent entrant sans priorité

### ☒ La prise en compte de l'ancienneté administrative

Dans le respect de la hiérarchisation des vœux ci-dessus et de chaque priorité, les demandes sont classées en fonction de l'ancienneté administrative connue au 31 décembre 2019. Comme pour le mouvement national, cette ancienneté est constituée par le grade, l'échelon, la date de prise de rang dans l'échelon et, à rang égal, le numéro d'ancienneté. Pour les contrôleurs et agents administratifs, l'ancienneté administrative ainsi calculée est pondérée par l'interclassement intégral des grades, en fonction de l'indice nouveau majoré.

### ☒ La distinction entre les agents déjà dans la direction et les agents entrants

Un agent est considéré comme entrant dès lors qu'il participe au mouvement national avant de participer au mouvement local.

Toutefois, par exception, sont considérés comme des agents déjà dans la direction :

↳ les agents promus de C en B par liste d'aptitude (LA) et concours interne spécial (CIS), obtenant dans le cadre du mouvement national de catégorie B leur direction de précédente affectation en catégorie C ;

Par exemple, un agent affecté jusqu'au 31 août 2020 à la DDFiP de l'Eure-et-Loir et promu contrôleur par liste d'aptitude, s'il est affecté dans le mouvement national de contrôleur au 1<sup>er</sup> septembre 2020 à la DDFiP de l'Eure-et-Loir, sera considéré comme étant déjà dans la direction dans le mouvement local de contrôleur.

↳ les inspecteurs comptables et les inspecteurs affectés dans un pôle national de soutien au réseau qui, après avoir participé au mouvement national, obtiennent une nouvelle affectation située dans leur direction de précédente affectation.

Par exemple, un inspecteur affecté jusqu'au 31 août 2020 au PNSR de Toulouse sera considéré comme interne dans le mouvement local de la DRFiP 31 s'il est muté dans cette direction au 1<sup>er</sup> septembre 2020 dans le mouvement national.

↳ les agents des catégories A (inspecteurs), B et C en fonction dans une DISI et les agents des catégories B et C en fonction dans une direction nationale et spécialisée ou dans une DIRCOFI dans le périmètre d'une réorganisation ou dont l'emploi est supprimé, qui sont affectés dans le mouvement national sur la direction territoriale de leur département d'affectation.

Par exemple, un agent administratif affecté à la DIRCOFI Centre Est – département de l'Isère, muté dans le mouvement national au 1<sup>er</sup> septembre 2020 à la DDFiP de l'Isère suite à réorganisation ou suppression d'emploi, sera considéré dans le mouvement local comme un agent déjà en fonction à la DDFiP de l'Isère.

# LA DEPARTEMENTALISATION EN 7 QUESTIONS

## ❶ Je souhaite muter au sein de ma direction. Puis-je bénéficier de priorités dans le mouvement local ?

Oui, dans le cadre de l'affectation nationale au département, des priorités pour handicap, réorganisation ou suppression d'emploi et pour rapprochement sont instaurées. Vous pourrez en bénéficier sous certaines conditions.

## ❷ Mon conjoint ne travaille pas dans le département où je suis actuellement affecté. Puis-je bénéficier d'une priorité pour rapprochement au sein de celui-ci ?

Non, pour bénéficier de la priorité pour rapprochement, votre conjoint doit exercer son activité professionnelle dans le département. Si vous êtes déjà en fonction dans la direction, votre conjoint doit travailler dans une commune différente de la vôtre.

## ❸ Je demande à bénéficier d'une priorité pour rapprochement de conjoint (partenaire de pacs ou concubin). Puis-je choisir ma commune de priorité ?

La commune de priorité correspond à la commune du fait générateur de votre rapprochement : c'est-à-dire la commune de l'activité professionnelle de votre conjoint(e), partenaire de pacs ou concubin (e) ou votre commune de domicile familial si elle est située dans le département. Si aucun service n'est installé dans cette commune, il s'agira de la commune la proche en termes de kilomètres (de ville à ville) ayant au moins un service.

Après avoir sélectionné votre commune de priorité dans l'application ALOA, il faudra sélectionner les services que vous souhaitez rejoindre. Afin de multiplier vos chances de mutation, il vous est conseillé de sélectionner tous les services présents sur votre commune de priorité.

## ❹ J'apporte une aide matérielle à mes parents. Puis-je bénéficier d'une priorité pour me rapprocher d'eux ?

Non, la priorité pour soutien de famille ne s'applique pas dans les situations où vous apportez un soutien à un tiers.

## ❺ J'ai été affecté ALD au niveau national dans le mouvement de 1ères affectations des stagiaires C en 2019. Puis-je bénéficier du dispositif de régularisation des ALD ?

Oui, l'opération de régularisation des ALD nationaux vous concerne. Peu importe votre date d'affectation : votre délai de séjour est levé. Vous pouvez demander, dans le cadre du mouvement local, le service sur lequel vous êtes positionné ou tout autre service. Vous aurez un avantage en termes de classement sur le service sur lequel vous êtes positionné.

## ❻ Si je suis muté au 1<sup>er</sup> septembre 2020, quand pourrais-je muter de nouveau ?

Vous pourrez muter dans le mouvement national ou local à compter de 2022, sauf situation prioritaire (dans ce cas, vous pourrez participer au mouvement national ou local dès 2021).

## ❼ Je souhaite rejoindre l'équipe de renfort. Comment faire ?

L'équipe de renfort est un emploi pourvu au choix localement, quelle que soit la catégorie à laquelle vous appartenez (A, B et C). Vous formulez votre demande dans l'application ALOA comme pour tout autre service, en sélectionnant « équipe de renfort » au niveau de vos vœux. Pour être examiné, ce vœu devra être positionné en tête de votre demande. Votre direction vous précisera les documents à joindre à votre demande (curriculum-vitae, lettre de motivation par exemple).

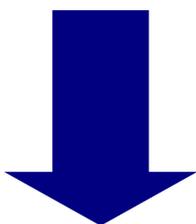
## FICHE PRATIQUE N°1

**JE SUIS INSPECTEUR, CONTRÔLEUR OU AGENT DANS UNE DIRECTION TERRITORIALE.  
JE PARTICIPE AU MOUVEMENT DE MUTATION LOCALE EN 2020.**

**COMMENT MES VOEUX SERONT-ILS CLASSES ?**



**JE POSTULE SUR UN EMPLOI  
POURVU AU CHOIX  
LOCALEMENT**



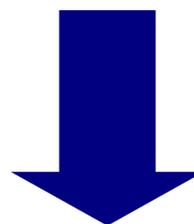
**LE RECRUTEMENT SUR CES EMPLOIS  
S'EFFECTUERA AU CHOIX, INDEPENDAMMENT  
DE LA REGLE DE L'ANCIENNETE  
ADMINISTRATIVE ET DES PRIORITES.**

**LA LISTE DE CES EMPLOIS EST FIXEE AU NIVEAU  
NATIONAL :**

**- POUR LES INSPECTEURS : EMPLOIS DE  
L'EQUIPE DEPARTEMENTALE DE RENFORT, DES  
PÔLES D'EVALUATION DOMANIALE, DES PÔLES  
DE GESTION DOMANIALE, DES BRIGADES DE  
CONTRÔLE ET DE RECHERCHE, DES PÔLES  
JURIDICTIONNELS JUDICIAIRES, DE CHEFS DE  
CONTRÔLE EN SERVICE DE PUBLICITE  
FONCIERE, D'HUISSIERS ET DE CONSEILLERS  
AUX DECIDEURS LOCAUX.**

**- POUR LES CONTRÔLEURS ET AGENTS : EMPLOIS  
DE L'EQUIPE DEPARTEMENTALE DE RENFORT.**

**JE DEMANDE UN SERVICE  
QUI N'EST PAS POURVU AU  
CHOIX LOCALEMENT**



**VOS VOEUX SERONT CLASSES PAR SERVICE  
DEMANDE, AVEC CEUX FORMULES PAR  
D'AUTRES COLLEGUES, EN PRENANT EN COMPTE  
LA HIERACHIE DES PRIORITES ET  
L'ANCIENNETE ADMINISTRATIVE.**

## FICHE PRATIQUE N°2

**JE SUIS INSPECTEUR, CONTRÔLEUR OU AGENT SUR UN EMPLOI INFORMATIQUE  
DANS UNE DISI. JE PARTICIPE AU MOUVEMENT DE MUTATION LOCALE EN 2020.**

**COMMENT MES VOEUX SERONT-ILS CLASSES ?**



**JE DEMANDE A REJOINDRE UN SERVICE, DANS LE  
RESPECT DE L'EMPLOI QUALIFIE DE MON  
AFFECTATION NATIONALE (PAU, PSE...)**



**UN MOUVEMENT LOCAL SERA ORGANISE S'IL EXISTE  
PLUSIEURS SERVICES D'AFFECTATION LOCALE POUR  
MA QUALIFICATION (ESI/DISI, PLUSIEURS  
COMMUNES).**

**LE CLASSEMENT PAR SERVICE S'EFFECTUERA ALORS  
SELON LE PRINCIPE DE HIERARCHISATION DES VŒUX,  
EN PRENANT EN COMPTE LES PRIORITES (S'IL EXISTE  
PLUSIEURS COMMUNES D'IMPLANTATION DE  
SERVICE) ET L'ANCIENNETE ADMINISTRATIVE.**

**IL N'EXISTE PAS D'EMPLOI POURVU AU CHOIX  
LOCALEMENT DANS LES DISI.**

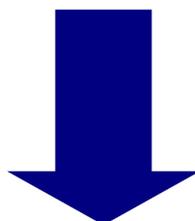
### FICHE PRATIQUE N°3

**JE SUIS INSPECTEUR, CONTRÔLEUR OU AGENT SUR UN EMPLOI ADMINISTRATIF  
DANS UNE DISI. JE PARTICIPE AU MOUVEMENT DE MUTATION LOCALE EN 2020.**

**COMMENT MES VŒUX SERONT-ILS CLASSES ?**



**JE DEMANDE A REJOINDRE UN SERVICE  
SUR UN EMPLOI ADMINISTRATIF**



**UN MOUVEMENT LOCAL SERA ORGANISE S'IL EXISTE  
PLUSIEURS SERVICES D'AFFECTION LOCALE  
COMPORTANT DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS  
(ESI/DISI, PLUSIEURS COMMUNES).**

**LE CLASSEMENT PAR SERVICE S'EFFECTUERA ALORS  
SELON LE PRINCIPE DE LA HIERARCHISATION DES  
VŒUX, EN PRENANT EN COMPTE LES PRIORITES (S'IL  
Y A PLUSIEURS COMMUNES D'IMPLANTATION DE  
SERVICES) ET L'ANCIENNETE ADMINISTRATIVE.**

**IL N'EXISTE PAS D'EMPLOI POURVU AU CHOIX  
LOCALEMENT DANS LES DISI.**

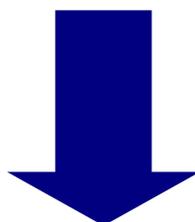
## FICHE PRATIQUE N°4

**JE SUIS INSPECTEUR, CONTRÔLEUR OU AGENT SUR UN EMPLOI ADMINISTRATIF  
DANS UNE DIRCOFI. JE PARTICIPE AU MOUVEMENT DE MUTATION LOCALE EN 2020.**

**COMMENT MES VOEUX SERONT-ILS CLASSES ?**



**JE DEMANDE A REJOINDRE UN SERVICE**



**UN MOUVEMENT LOCAL SERA ORGANISE S'IL EXISTE  
PLUSIEURS SERVICES D'AFECTATION LOCALE.**

**LE CLASSEMENT PAR SERVICE S'EFFECTUERA ALORS  
SELON LE PRINCIPE DE LA HIERARCHISATION DES  
VŒUX, EN PRENANT EN COMPTE LES PRIORITES (S'IL  
Y A PLUSIEURS COMMUNES D'IMPLANTATION DE  
SERVICES) ET L'ANCIENNETE ADMINISTRATIVE.**

**IL N'EXISTE PAS D'EMPLOI POURVU AU CHOIX  
LOCALEMENT DANS LES DIRCOFI.**

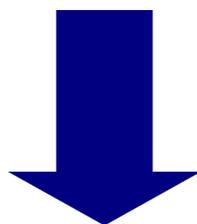
## FICHE PRATIQUE N°5

**JE SUIS INSPECTEUR, CONTRÔLEUR OU AGENT SUR UN EMPLOI ADMINISTRATIF  
DANS UNE DIRECTION NATIONALE ET SPECIALISEE (DNS). JE PARTICIPE AU MOUVEMENT DE  
MUTATION LOCALE EN 2020.**

**COMMENT MES VOEUX SERONT-ILS CLASSES ?**



**JE DEMANDE A REJOINDRE UN SERVICE**



**UN MOUVEMENT LOCAL SERA ORGANISE S'IL EXISTE PLUSIEURS SERVICES  
D'AFFECTION LOCALE.**

**DEUX SITUATIONS :**

**↳ L'EMPLOI EST POURVU AU CHOIX PAR LE MOUVEMENT NATIONAL :**

**LORSQUE L'AFFECTION NATIONALE DES AGENTS DANS UNE DNS S'EFFECTUE AU  
CHOIX, LE MOUVEMENT LOCAL SERA REALISE SELON CE MEME MODE DE  
RECRUTEMENT.**

**LE RECRUTEMENT LOCAL S'EFFECTUERA ALORS AU CHOIX, INDEPENDAMMENT DE  
LA REGLE DE L'ANCIENNETE ADMINISTRATIVE.**

**↳ DANS LES AUTRES CAS :**

**LORSQUE L'AFFECTION NATIONALE DES AGENTS DANS UNE DNS S'EFFECTUE SUR  
LA BASE DE L'ANCIENNETE ADMINISTRATIVE, LE MOUVEMENT LOCAL SERA REALISE  
SUR CETTE BASE.**

**MES VŒUX SERONT ALORS CLASSES PAR SERVICE SELON LE PRINCIPE DE  
L'ANCIENNETE ADMINISTRATIVE.**